



Abdelkader Belliraj est détenu au Maroc depuis 2008.

Le dossier Belliraj toujours en rade

■ Son avocat espère pouvoir le voir en prison. Il a obtenu un report en chambre du conseil.

Victime et suspect qui réclament que l'on ne ferme pas le dossier alors que le parquet requiert un non-lieu : c'est la situation du dossier Abdelkader Belliraj, Belgo-Marocain incarcéré au Maroc depuis 2008. Il y a été condamné à perpétuité pour terrorisme et six assassinats en Belgique. Il les a reconnus – car il a été torturé, dit sa famille – avant de se rétracter.

Quatre des assassinats sont politiques. Le 29 mars 1989, le recteur saoudien de la grande mosquée de Bruxelles et son secrétaire sont abattus. Deux mois plus tard, c'est au tour d'un employé de l'ambassade d'Arabie saoudite, qui aurait été confondu avec un diplomate. Le 3 octobre 1989, c'est le D^r Joseph Wybran, président du Comité de coordination des organisations juives de Belgique (CCOJB), qui est tué sur le parking de l'hôpital Erasme à Anderlecht. Aucun lien n'est alors établi entre ces affaires, pas plus qu'avec les assassinats en 1988 d'un herboriste de Saint-Gilles, dont on disait qu'il était juif et un homosexuel tué à Braine-le-Château, présumé juif, dont il se disait qu'il achetait les faveurs sexuelles de Marocains.

Aveux crédibles ?

Détenu au Maroc, Belliraj y a reconnu ces assassinats. Il a affirmé qu'il travaillait pour Abou Nidal. Ce groupe terroriste palestinien avait deux cibles : Israël et l'Arabie saoudite qui finançait son rival, l'OLP. Il est revenu sur ses aveux. Mais, pour M^e Michèle Hirsch, qui défend les intérêts de

M^{me} Wybran et le CCOJB, ils sont crédibles. A la lecture du dossier marocain, qui reprend le belge, l'avocate a relevé des éléments qui ne pouvaient être connus que de l'auteur.

Son analyse n'est pas partagée par le procureur fédéral, qui, à la lecture du dossier, lourd de 45 000 pages, estime qu'il n'y a pas de charges suffisantes. Il requiert le non-lieu.

Pour M^e Hirsch, cette position est inacceptable : *"Je ne demande pas qu'il soit rejugé : il a été condamné au Maroc. Il faut que l'on reconnaisse que l'on a trouvé l'assassin du D^r Wybran. C'est un véritable déni pour la famille. Il faut reconnaître qu'il y a eu en 1988 et 1989 en Belgique des assassinats terroristes antisémites et anti-arabes modérés."* Et l'avocate de s'interroger sur une raison d'Etat car Belliraj aurait été informateur pour la Sûreté.

"L'assassinat du D^r Wybran est le premier meurtre antisémite depuis la guerre."

MAURICE SOSNOWSKI
Président du CCOJB

Maurice Sosnowski, président du CCOJB, ne veut pas que l'on referme le dossier. *"Belliraj est l'assassin du D^r Wybran. Nous n'avons aucun doute là-dessus. C'était le premier assassinat à caractère antisémite depuis la guerre"*, dit-il.

M^e Vincent Lurquin, avocat de Belliraj, souhaite aussi que l'on ne referme pas le dossier ici. Pour d'autres motifs. *"Il est belge. Il n'a pas pu se défendre au Maroc. Personne ne conteste que les aveux ont été extorqués sous la torture. Ne pourrait-on mettre dans sa bouche des aveux qui ne sont pas de lui ?"*, s'interroge l'avocat, rappelant que son client conteste et que le parquet fédéral ne voit rien contre Belliraj. Il n'a jamais pu voir son client depuis son incarcération. Mais il a perçu des signes que le Maroc pourrait infléchir sa position. Raison pour laquelle la Chambre du conseil, qui devait se prononcer sur la suite de la procédure, a remis hier le dossier au 10 juin.

J. La.